

Bordeaux, le 30 septembre 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

UNE PRIME DE 10 000 € POUR FAVORISER L'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ DES PRIMO-ACCEDANTS

Pour aider les salariés aux revenus modestes à acquérir un logement, Action Logement complète son dispositif d'aides avec la Prime Accession. Cette subvention de 10 000 euros est destinée aux primo-accédants, pour le financement du projet d'acquisition dans le neuf de leur résidence principale à prix maîtrisé.

Les Partenaires sociaux d'Action Logement, engagés auprès des salariés pour faciliter l'accession à la propriété des ménages aux revenus modestes, ont décidé de renforcer l'accompagnement des primo-accédants, favorisant ainsi la diversité des statuts résidentiels et donc la mixité sociale. L'objectif pour le groupe Action Logement est d'adapter ses interventions au contexte social et de renforcer son soutien auprès des salariés fragilisés par la crise.

Les modalités de la Prime Accession

Cette nouvelle aide sera accordée aux primo-accédants salariés ou préretraités du secteur privé et agricole. D'un montant de 10 000 euros, elle a pour objectif de compléter le financement de leur résidence principale, dans le cadre d'un projet de construction ou d'acquisition. Elle s'applique aux logements neufs situés sur le territoire métropolitain ou dans les DROM.

La Prime Accession concerne les opérations d'accession à prix maîtrisé, notamment en Prêt Social Location-Accession (PSLA) ou en Bail Réel Solidaire (BRS). Le montant de l'acquisition doit respecter les prix plafonds fixés en application du dispositif PSLA, et les ressources du bénéficiaire sont soumises aux plafonds de ressources PSLA.

La Prime Accession sera accordée à 20 000 salariés répondant aux critères d'éligibilité, dans la limite d'une enveloppe de 200 millions d'euros. Elle pourra être complétée par d'autres dispositifs, tels que le Prêt à Taux Zéro ou le prêt Accession proposé par Action Logement d'un montant maximal de 40 000 € à un taux préférentiel de 0,5 %.

Les demandes complètes sont à déposer à partir du 4 octobre sur la plateforme dédiée, accessible sur le site actionlogement.fr, au plus tard avant le 31 décembre 2022.

→ **Retrouvez l'ensemble du dispositif sur actionlogement.fr**

À PROPOS D'ACTION LOGEMENT

Depuis plus de 65 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi.

Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 18 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales.

Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 46 ESH et un patrimoine de plus d'un million de logements sociaux et intermédiaires.

Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

Plus d'informations sur : www.actionlogement.fr - [@ActionLogement](https://twitter.com/ActionLogement)

CONTACTS PRESSE

Action Logement

Sophie Benard : 07 50 60 95 78 / sophie.benard@actionlogement.fr

Franck Thiebaut - 06 73 76 74 98 - franckthiebaut@ft-consulting.net